



Rapport Article 29 LEC & PAI

2025



Sommaire

1° Rapport article 29 Loi Énergie Climat

- Notre engagement en quelques mots
- Une philosophie, une équipe, des valeurs communes
- Notre stratégie d'investissement responsable
- Notre modèle extra-financiers propriétaire
- Nos engagements
- Gouvernance
- Stratégie d'engagement
- Politique de vote
- Périmètre concerné
- Communication
- 2025 en quelques mots

2° Rapport relatif aux principales incidences négatives

- Introduction
- Méthodologie de prise en compte des PAI
- Déclaration des PAI
- Référence aux standards internationaux
- Comparaison historique

3° Taxonomie

- Introduction
- Données par fonds
- Table de correspondances

Introduction

La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) instaure un cadre réglementaire établissant des objectifs pour la politique climatique et énergétique française. Elle fixe le cadre et les ambitions afin de répondre à l'urgence climatique et aux Accords de Paris.

Son article 29 établit de nouvelles obligations de transparence pour les investisseurs. Il renforce les exigences de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, sur la prise en compte des risques de durabilité au sein de la stratégie et la politique d'investissement, et la transparence en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'article 29 transpose et complète le dispositif de publication du cadre européen prévu par le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dit règlement SFDR (Ex Disclosure). L'article 29 prévoit une obligation de transparence d'une part, relative aux incidences de leurs activités sur le changement climatique et la biodiversité et, d'autre part, relative à l'exposition et la vulnérabilité de leurs portefeuilles quant à ces deux thématiques. Les sociétés de gestion sont également censées communiquer sur leur prise en compte des caractéristiques ESG dans leurs processus décisionnels, sur les moyens mis en œuvre en interne à ce sujet, et sur leur politique d'engagement en matière de vote auprès des instances de gouvernance des actifs sous gestion.

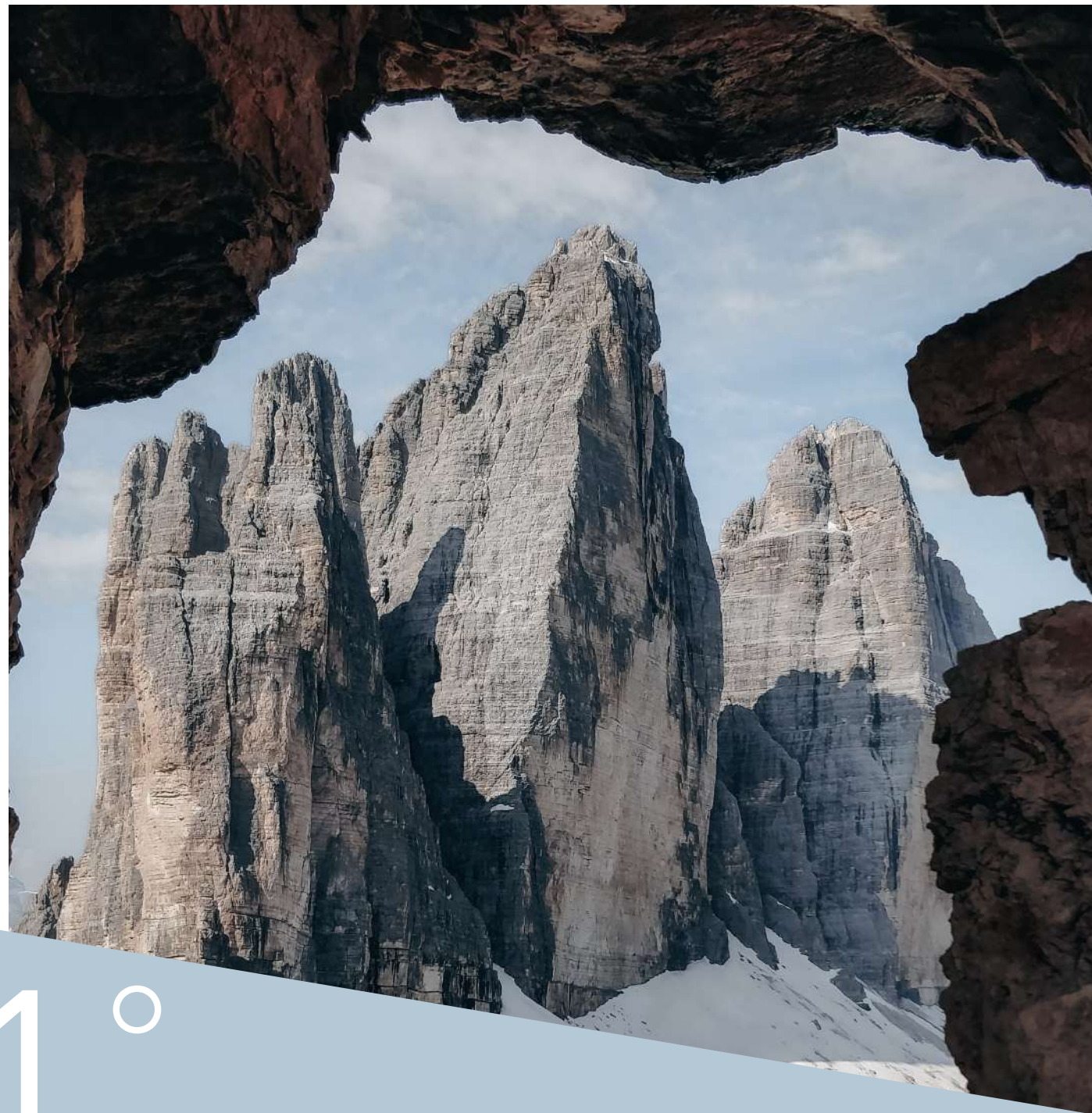
Philippe Hottinguer Gestion publie ce rapport concernant la gestion collective et le met à la disposition de ses clients et toute partie intéressée. Ce rapport pour l'année 2025 couvre les dispositions suivantes :

- Le rapport article 29 concernant la société de gestion, tel qu'énoncé dans l'article 29 de la Loi n° 2019-1147 Énergie Climat (LEC)
- La déclaration relative aux principales incidences négatives (Principal Adverse Impact report) telle qu'énoncée dans l'article 4 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, SFDR (Ex Disclosure)

Par l'intermédiaire du rapport article 29, ce rapport prend en compte les dispositions déterminées par le point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier. Il répond aux exigences des dispositions légales s'appliquant aux sociétés de gestion de moins de 500 millions d'euros d'encours au 31 décembre 2025.



Tous les documents relatifs à notre démarche responsable, notamment la politique et la stratégie d'investissement responsable et la politique d'exclusions, sont disponibles sur notre site : <https://www.philippehottinguer.com/fr/phhgestion/>



1°

Rapport relatif à l'article 29 de la Loi Énergie Climat

Notre engagement en quelques mots

2021

Philippe Hottinguer Gestion
devient membre de l'UNPRI

100%

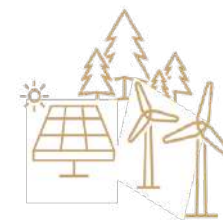
des fonds couverts par la poli-
tique d'investissement re-
sponsable

100%

des fonds classés article 8 ou 9
SFDR

100%

des obligations durables
d'**Abacus Credit Impact**
alignées aux standards de
l'ICMA



Abacus Green Deal :
fonds thématique transi-
tion écologique et éner-
gétique



Modèles et outils extra-
financiers propriétaires

Notre processus d'investissement

Abacus

Construction du portefeuille

L'univers d'investissement définit le périmètre au sein duquel nous opérons et à partir duquel nous sélectionnons les titres qui construiront la performance de demain. Chaque fonds dispose de son propre périmètre, encadré par des critères de marché et financiers : zone géographique, capitalisation ou segment obligataire, liquidité et devise. Ces bornes délimitent un terrain d'investissement précis, ensuite affiné par un premier filtre extra-financier.

L'arborescence de notre méthodologie inclut une attention particulière au respect des enjeux de durabilité. L'exclusion systématique des entreprises exerçant des activités controversées vise à aligner ces intérêts. Cela restreint l'univers au même titre que l'analyse financière en commençant par notre politique d'exclusion, à la fois sur le plan normatif, en écartant les sociétés impliquées dans les armes controversées ou en violation des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE mais aussi sur le plan sectoriel, en excluant les énergies fossiles, l'électricité issue du charbon, le tabac et l'industrie du divertissement pour adultes.

Cette analyse repose sur une double lecture qui s'attache à une logique de sélection positive, déclinée selon les fonds en approche « Best in Universe » ou « Best in Class ». Dans le premier cas, nous retenirons les entreprises présentant les meilleures notations extra-financières au sein de l'univers d'investissement sans distinction de secteur, privilégiant ainsi les sociétés les plus responsables indépendamment de leur domaine d'activité ; dans le second, nous sélectionnons les mieux notées au sein de chaque secteur d'activité.

Enfin, les titres que nous sélectionnons doivent être le reflet de notre philosophie de gestion et offrir un couple rendement / risque attractif en présentant des caractéristiques financières solides et éprouvées.

Analyse fondamentale

Notre approche repose sur une double lecture : d'une part, une analyse descendante (top-down) pour identifier les cycles économiques, les dynamiques sectorielles et les zones de croissance structurelle ; d'autre part, une approche ascendante (bottom-up), où les fondamentaux actuels de l'entreprise constituent le terreau de sa croissance future.

Au sein de la lecture macroéconomique, notre exposition actions dont la trajectoire est historiquement sensible à l'environnement de taux, aux politiques de relance et à la perception du risque par les investisseurs, permet de situer chaque dossier dans son contexte et d'orienter l'allocation sans contrainte sectorielle ni dépendance à un indice de référence. Elle prend également une importance particulière sur les marchés obligataires, où l'orientation de la politique monétaire, la trajectoire de l'inflation, la pente de la courbe des taux et la dynamique des primes de risque conditionnent directement le couple rendement / risque.

Enfin, l'examen de chaque émetteur obéit à une approche de qualité à prix raisonnable : nous recherchons des modèles économiques solides ou des profils de crédit robustes, capables de croître ou de tenir leurs engagements durablement, sans jamais perdre de vue le prix payé. L'analyse porte sur les véritables moteurs de la création de valeur (croissance organique, levier opérationnel, barrières à l'entrée, résilience des marges et rentabilité des capitaux employés) et sur les fondements de la solidité financière : génération de trésorerie, structure de bilan et visibilité des perspectives. Une société de qualité ne devient une conviction qu'à condition d'offrir, au prix actuel, une marge de sécurité suffisante. La rencontre directe des dirigeants complète finalement et valide l'analyse.

Au fil de plusieurs centaines d'entretiens chaque année, nous apprécions la qualité du management, la clarté de la stratégie, la transparence des comptes et la capacité concrète à exécuter le plan annoncé.



Stratégie ESG

Convaincu de la pertinence de l'investissement responsable et consciencieux, Philippe Hottinguer Gestion s'engage dans cette lignée à promouvoir et à participer à la réorientation des flux financiers vers des valeurs plus durables. Notre approche responsable est partie intégrante du processus « Abacus » et fondée sur 2 principes : diminuer les risques afin de limiter l'impact négatif sur la valeur et sur l'environnement, et saisir les opportunités afin de privilégier et encourager l'impact positif. Pour cela, nous avons développé nos outils en interne afin d'assurer une intégration ESG continue, de la sélection initiale de l'actif jusqu'à son suivi.

Cette gamme d'outils s'appuie sur un large ensemble de critères évalués selon le principe de la double matérialité et répartis sur quatre piliers (environnement, social, sociétal et gouvernance). Ils couvrent l'analyse ESG, ODD et de durabilité, et nous permettent de maîtriser la qualité et la traçabilité des données ainsi que la bonne application de notre approche et s'appliquent à l'ensemble de nos fonds, classés article 8 ou 9 SFDR.

Une attention particulière est également portée au suivi des controverses, considéré comme un signal à part entière de la qualité extra-financière d'un émetteur. En effet, l'apparition d'une controverse est appréciée selon la gravité, la probabilité et l'ampleur de l'impact négatif potentiel. À cela s'ajoute la volonté de Philippe Hottinguer Gestion de promouvoir la prise en compte des enjeux de durabilité, tant auprès de ses clients et investisseurs que dans les processus décisionnels et les activités des entreprises dans lesquelles elle investit.

Valorisation

C'est la dernière exigence de notre sélection, et celle qui transforme une bonne société en bon investissement. Fidèles à notre approche de qualité à prix raisonnable, nous n'engageons le capital que lorsque le couple rendement / risque offre une marge de sécurité suffisante, appréciée en confrontant les fondamentaux, les perspectives de croissance, les niveaux de valorisation et la visibilité des résultats. Le risque n'est pas une contrainte ajoutée en fin de parcours : il est intégré dès la sélection, au même titre que la qualité ou la valorisation. Aux risques de marché propres aux actions, accentués sur le segment des petites et micro-capitalisations par une liquidité plus restreinte et une volatilité parfois supérieure, comme aux risques de crédit, de taux, de liquidité et de spread propres aux obligations, s'ajoutent les risques extra-financiers mis en évidence par notre analyse ESG. Cette lecture d'ensemble conditionne aussi bien la décision d'investir que la taille accordée à chaque position.

Un portefeuille de conviction, suivi en continu

Au terme de ce processus, le portefeuille est le reflet direct de nos convictions. Il est construit de manière active et concentrée, dans une logique de diversification maîtrisée : chaque ligne n'y figure que pour ce qu'elle apporte au couple rendement / risque global et pour sa cohérence avec l'équilibre d'ensemble, l'attention portée à la liquidité étant d'autant plus déterminante sur les segments les moins liquides. Le suivi, lui, ne s'interrompt jamais. Nourri par un dialogue régulier avec les équipes dirigeantes et financières, il prolonge sur la durée l'analyse menée en amont et permet d'ajuster les pondérations au gré de l'évolution des fondamentaux et des marchés. C'est cette gestion vivante qui permet une réallocation active vers les dossiers présentant le meilleur potentiel de revalorisation et de maintenir, à tout moment, l'alignement du portefeuille avec nos meilleures idées.

Nos engagements

Signatory of:



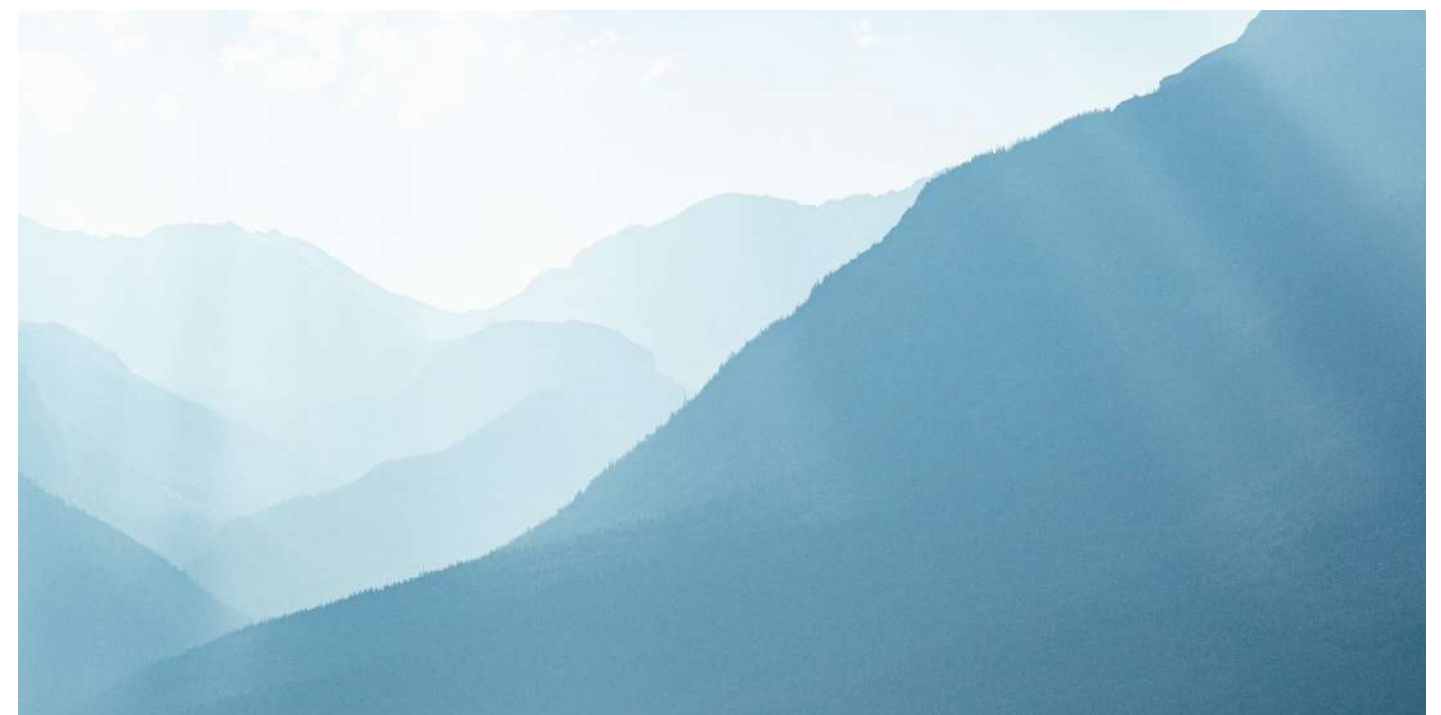
La société adhère aux UNPRI depuis 2021, de ce fait nous participons régulièrement et dans la mesure du possible aux événements, aux forums et aux conférences organisées par les sociétés consœurs, relatifs à la promotion et au partage de connaissances sur les thématiques de la finance durable, de l'investissement responsable, etc.

Notre ambition est de développer notre engagement collaboratif, en participant davantage aux événements abordant ces thématiques ESG et ISR, ainsi qu'aux consultations des pouvoirs politiques afin de contribuer aux enjeux de régulation.



La société reconnaît le danger et les effets profondément néfastes que cause le tabac sur la santé humaine. Ainsi, le tabac est à l'origine de huit millions de décès prématurés dans le monde chaque année et devrait causer un milliard de décès au cours de ce siècle. La société concrétise son engagement à lutter contre l'impact dévastateur du tabac et à encourager les autres à faire de même.

En ce sens, Philippe Hottinguer Gestion est Signataire et membre de l'engagement «Pledge Stamp member» de Tobacco Free Portfolios.



Notre stratégie commune à tous nos fonds et toutes les classes d'actifs

L'approche responsable est fondée sur 5 postulats :



Ces valeurs sont matérialisées par les critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance et des indicateurs des Objectifs de Développement Durable de l'ONU qui sont traduits en termes opérationnels et intégrés dans le processus d'investissement et de gestion.

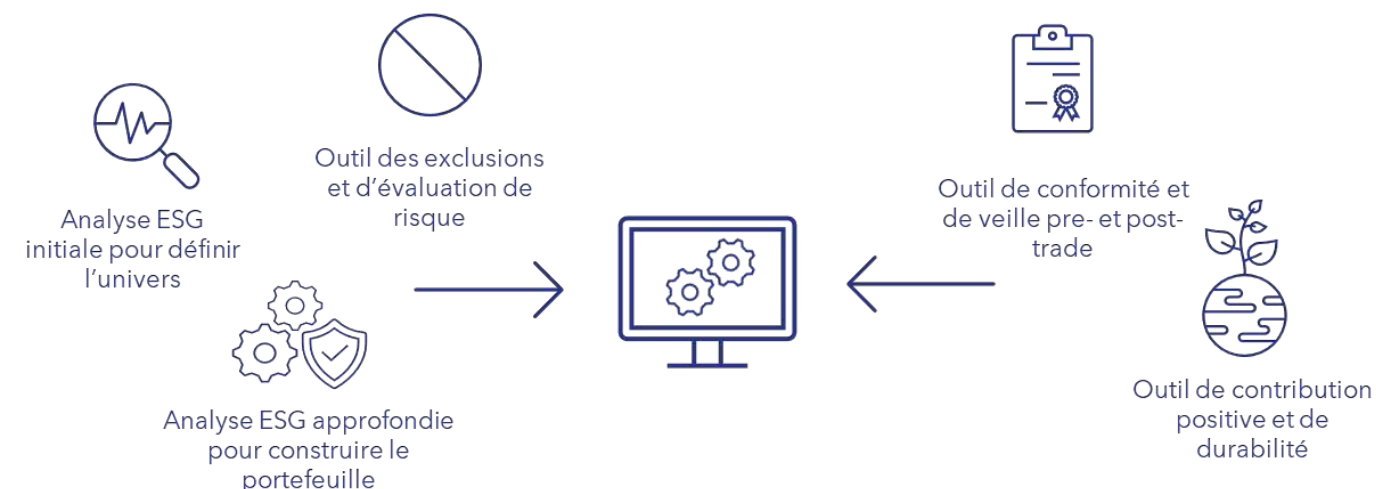
Ainsi, les 5 postulats de notre approche extra-financière suivent deux schémas :

- Dans un premier temps, la société prend en compte des facteurs ESG pour diminuer les risques auxquels elle et ses actifs seraient exposés, tels que le risque financier, de responsabilité et/ou de réputation. Cette approche repose sur une analyse des investissements, en identifiant à travers les critères ESG pertinents, les risques de durabilité et les incidences négatives.
- Dans un second temps, selon sa propre méthodologie, la société poursuit la mesure d'indicateurs de ses investissements en matière de développement durable. La société de gestion prend en compte les intentions de l'entreprise et la mesurabilité des impacts environnementaux et sociaux.

Le détail pour chaque postulat est présenté dans la politique d'investissement responsable.

Ces éléments font partie intégrante de notre politique d'investissement responsable. Cette dernière, comprenant davantage de détails, est disponible sur le site internet.

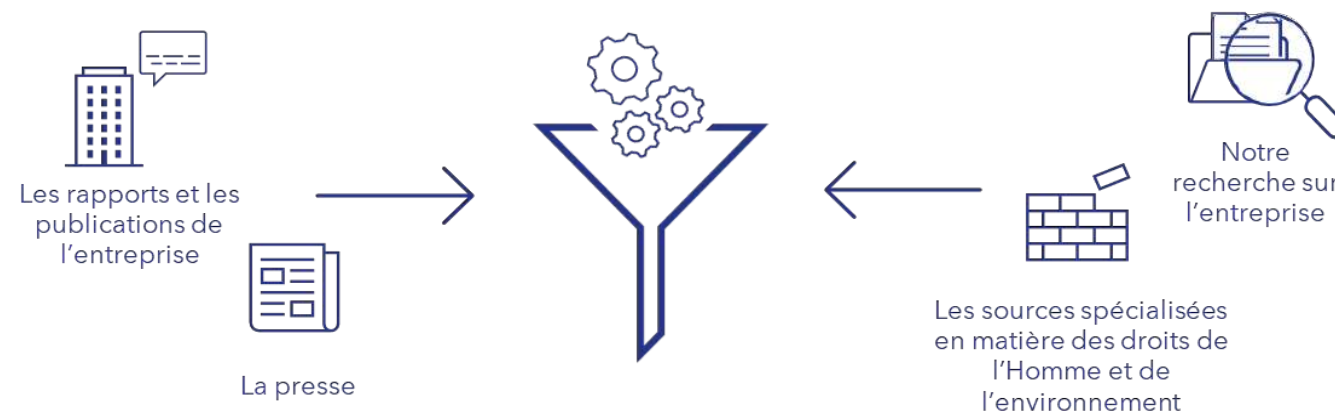
Notre modèle extra-financier propriétaire



Nous avons développé en interne une gamme d'outils assurant l'analyse ESG, ODD, et de la durabilité, afin de maîtriser la qualité et la traçabilité des données et la bonne application de notre approche.

Analyse interne, données internes :

Les informations émanant des entreprises récoltées en interne constituent la majeure partie des données utilisées dans notre notation. Le dialogue avec les dirigeants renforce notre compréhension des sociétés et représente une source inestimable de valeur ajoutée. L'analyse ESG et la mesure des risques liés à la mise en œuvre de la démarche extra-financière de la société sont réalisées exclusivement en interne et n'intègrent aucune notation d'agences externes.



Gouvernance

L'équipe de gestion directement impliquée dans la stratégie extra-financière

Sous la responsabilité du Directeur de la Gestion Edwin Faure, l'équipe de gestion définit, élabore et met en œuvre la stratégie extra-financière de la société. Le pôle extra-financier assure la veille réglementaire, l'analyse des entreprises en portefeuille et la conformité de tous les produits financiers avec les engagements pris. Ce pôle est également chargé de la recherche et du développement dans le domaine extra-financier.

L'ensemble de l'équipe de gestion assure l'intégration des critères ESG dans la gestion et le suivi de tous les portefeuilles. L'équipe de gestion est également chargée de l'évaluation de chaque valeur, des risques et des opportunités extra-financiers. Les analystes financiers et extra-financiers assurent l'application effective de notre stratégie dans toutes les étapes du processus d'investissement.

La gestion de portefeuille est assurée par les deux piliers financier et extra-financier pour tous les fonds sous gestion.

Gouvernance interne impliquée dans l'ESG

Les stratégies, politiques et processus d'investissements mis en œuvre par Philippe Hottinguer Gestion sont approuvés et surveillés par le Comité d'investissement de la société de gestion, lorsque cela est utile. Pour sa part, le Président du Directoire est responsable de leur exécution.

Le Comité d'investissement est au cœur du dispositif de gestion financière de la société de gestion, y compris en ce qui concerne la démarche extra-financière (ESG et ISR), tant en ce qui concerne la gestion collective (gestion d'OPCVM en direct et par délégation) qu'en ce qui concerne la gestion de portefeuille pour compte de tiers (gestion sous mandat), le courtage d'assurance vie, l'arbitrage dans le cadre de contrats d'assurance vie en UC et le conseil en investissement.

Sous la responsabilité du Comité d'investissement, l'équipe de gestion définit, élabore et met en œuvre la stratégie extra-financière de la société et s'assure de l'application effective de cette stratégie dans toutes les étapes du processus d'investissement.

L'équipe de gestion est responsable de l'identification, de la mesure et du contrôle, en premier niveau, des risques liés à la mise en œuvre de l'approche extra-financière au sein des portefeuilles gérés. Ces risques sont contrôlés, en deuxième niveau, par le Middle Office Risques de la société de gestion, avec l'appui du délégataire des contrôles permanents.

Ces éléments font partie intégrante de notre politique d'investissement responsable. Cette dernière, comprenant davantage de détails, est disponible sur le site internet.



Stratégie d'engagement

Nous encourageons l'intégration des facteurs ESG dans les processus décisionnels et dans les activités des entreprises dans lesquelles la société investit. Depuis 2021, celle-ci s'engage auprès de l'organisme de Principes d'investissement responsable de l'ONU et façonne son approche en accord et en conformité avec les 6 Principes pour l'investissement responsable. Dans cette perspective, nous avons prévu plusieurs approches d'engagement :



Engagement individuel

Dans son approche générale, la société s'efforce d'être engagée auprès des entreprises dans lesquelles elle investit. Toutefois, il faut tenir compte du fait que la société n'acquiert qu'une participation minoritaire dans les entreprises, limitant dès lors son influence ainsi que l'effectivité de son engagement. L'engagement individuel comprend la prise de contact, le dialogue et les rencontres avec le management des entreprises investies. Nous communiquons avec les entreprises sur le sujet de leur démarche responsable. Nous pouvons prendre contact avec l'entreprise afin de demander la réponse à notre questionnaire ESG, ou dans le cadre du suivi de leur performance ESG.

Approche spécifique aux fonds à impacts

Quant au fonds Abacus Green Deal, la société est positionnée en tant qu'actionnaire engagé, conformément à la nature du fonds, afin de protéger et améliorer le processus d'investissement ainsi que de suivre la performance ESG et encourager l'impact positif des actifs.

Le processus d'engagement uniforme

Nous initions un dialogue avec les entreprises investies ou pouvant l'être dans plusieurs contextes différents :

- Préalablement à l'investissement, en cas d'intérêt pour une entreprise qui ne remplit pas nos critères de transparence en matière d'ESG
- Postérieurement à l'investissement, en cas d'identification d'une opportunité pour une entreprise d'améliorer son approche
- De manière spontanée, lors des rencontres aux forums
- En cas de controverse

Politique de vote

Philippe Hottinguer Gestion exerce les droits de vote attachés à sa qualité de gestionnaire des OPCVM. La responsabilité de vote est exercée en interne et n'est pour le moment externalisée pour aucun des fonds. En cas d'exercice de la pratique de vote, ce dernier est nécessairement aligné aux objectifs et aux principes d'investissement de la société, plus spécifiquement à nos objectifs extra-financiers tels que définis par la politique et la stratégie d'investissement.

Les critères déterminant le droit de vote dans le cadre de l'approche commune :

Le gestionnaire exercera son droit de vote aux actions détenues dans le cadre des mandats et OPCVM sous gestion si (1) la valeur détenue excède 10% dans l'actif total sous gestion de la société de gestion et/ou (2) la société de gestion détient plus de 5% du capital de la valeur concernée.

Les critères déterminant le droit de vote dans le cadre de l'approche significative-ment engagée et la gestion d'impact :

Dans le cadre de la gestion du fonds Abacus Green Deal, aucun seuil de détention n'a été défini pour l'exercice des droits de vote ou autres droits attachés aux actions.

L'exercice des droits de vote ou d'autres droits s'applique sous réserve d'éventuelles contraintes réglementaires ou techniques imposées par le régulateur ou le dépositaire, notamment si cet exercice est préjudiciable à l'intérêt exclusif des porteurs, ou s'il présente un coût anormalement prohibitif.

Nous encourageons la prise en compte des risques et enjeux environnementaux et sociaux dans les résolutions, qu'elles soient proposées par le management ou les actionnaires. Elles sont analysées principalement en interne et de manière indépendante en fonction des enjeux et des atouts spécifiques à l'entreprise en question.

Plusieurs principes directeurs guident notre pratique de vote. Nous notons principalement ceux relatifs à la gouvernance et aux enjeux environnementaux et sociaux. Par exemple à travers l'établissement de comités dédiés à ces sujets, ou en désignant une personne responsable des sujets ESG.

La pratique de vote est surveillée et enregistrée. Ainsi, un **rapport de la politique de vote** est publié sur le site internet de Philippe Hottinguer Gestion, dans la rubrique « Nos engagements ».

Ces éléments font partie intégrante de notre politique d'engagement. Cette dernière, comprenant davantage de détails, est disponible sur le site internet.

Périmètre concerné

Depuis 2022, tous nos fonds sous gestion intègrent des enjeux ESG au sein de leur gestion d’investissement. Dans le cadre de ce Rapport article 29, les OPCVM d’investissement sous gestion collective ci-dessous sont concernés :

Produit	Actifs sous gestion	Actifs sous gestion (%)
Abacus Discovery	44,67	59%
Abacus Green Deal	3,64	5%
Abacus Credit Impact	11,37	15%
Total	59,68	79%

	Abacus Discovery	Abacus Green Deal	Abacus Credit impact
Article SFDR	8	9	9
Niveau d’intégration des critères ESG	90%	90%	90%
Approche de sélectivité	Best-in-Universe	Best-in-Class	Best-in-Universe
Objectif de performance ESG	✓	✓	✓
Objectif d’investissement durable*	0%	80%	80%
Catégorie AMF ¹	1	1	1

Nous prenons en compte les fonds pour lesquels Philippe Hottinguer Gestion est la société de gestion et ceux pour lesquels elle est délégataire de gestion. Nous excluons du périmètre de ce rapport les mandats sous gestion et quelques fonds en situations particulières. La présentation des fonds est disponible directement sur le site internet, ainsi que dans la politique d’investissement responsable.

¹ Catégorie AMF est une classification des fonds selon le degré de la prise en compte de critères extra-financiers dans la stratégie d’investissement et les supports de communication issus de la [recommandation AMF - DOC-2020-03](#).
Catégorie 1 correspond à une « approche significativement engageante ».
Catégorie 2 correspond à une « approche non significativement engageante ».
Catégorie 3 correspond à une « approche n’atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite ».

Communication

Documents précontractuels :

Au vu des exigences règlementaires et légales, la société de gestion décrit la manière dont les risques de durabilité et les principales incidences négatives sont intégrés dans les processus d’investissement et de la gestion de chaque fonds. Ces informations sont précisées dans les documents précontractuels, DIC PRIIPS, prospectus et annexe ESG au prospectus (Annexe II ou Annexe III du Règlement délégué du SFDR) de chaque fonds.

Les informations sont fournies selon les recommandations de l’Autorité des marchés financiers (AMF) relatives aux fonds faisant de l’approche extra-financière l’élément central de leur communication et les obligations règlementaires énoncées dans le SFDR.

Rapports périodiques :

Les portefeuilles sous gestion collective font l’objet de plusieurs rapports périodiques disponibles sur le site. Au vu des exigences règlementaires et légales, la société de gestion décrit les résultats de ses efforts, et la manière dont les risques de durabilité et les principales incidences négatives ont été intégrés dans les processus d’investissement et de la gestion de chaque fonds. Ces informations sont précisées dans les rapports périodiques, tels que les reporting mensuels, le rapport annuel financier, annexe ESG au rapport annuel (Annexe IV ou Annexe V du Règlement délégué du SFDR), le rapport PAI et le rapport PRI.

La société de gestion a publié sur le site internet les annexes IV et V des fonds Abacus Discovery, Abacus Green Deal et Abacus Credit Impact. Les informations fournies seront aussi annexées au rapport annuel financier. La performance des fonds fait aussi l’objet du Rapport annuel fusionné sur l’article 29 de la Loi Énergie Climat et PAI du Règlement SFDR.

Communication sur le site internet :

Dans l’onglet « Nos engagements » de notre site internet se trouve l’ensemble des politiques et publications liées à la durabilité, au niveau de la société de gestion. Les annexes SFDR de chaque fonds se trouvent sur la page du site dédiée de ce dernier. Exemples de documents disponibles sur notre site :



Ces éléments font partie intégrante de notre politique d’investissement responsable. Cette dernière, comprenant davantage de détails, est disponible sur le site internet.

2025 en quelques mots

Un nouvel élan sur l’ESG

L'année 2025 marque un tournant dans la stratégie ESG de Philippe Hottinguer Gestion, dans un environnement profondément remodelé sur trois plans.



Sur le plan géopolitique

Le contexte international et le mouvement de *backlash* à l'égard de l'ESG, particulièrement marqué aux États-Unis, ont perturbé la dynamique mondiale de la finance durable : plusieurs grandes institutions financières se sont retirées des coalitions climatiques internationales, tandis que les enjeux de sécurité et de souveraineté reprenaient une place centrale. La montée des dépenses de défense conduit ainsi une partie de l'industrie à ré-examiner la place de ce secteur dans les portefeuilles responsables, dont il a longtemps été tenu à l'écart, et à distinguer plus finement les activités contribuant à la sécurité collective des activités controversées, telles que les armes non conventionnelles.



Sur le plan réglementaire européen

La Commission a engagé une simplification d'ampleur du cadre de la finance durable avec la publication, le 26 février 2025, du paquet « Omnibus » portant sur la CSRD, la CS3D (devoir de vigilance) et la Taxonomie. Après un accord politique trouvé fin 2025, la directive a été adoptée définitivement début 2026 – vote du Parlement européen le 16 décembre 2025, adoption par le Conseil le 24 février 2026 –, relevant notamment les seuils d'application et allégeant les obligations de reporting et de vigilance. À cela s'ajoute la révision du règlement SFDR, dite « SFDR 2.0 », proposée par la Commission le 20 novembre 2025 ; encore au stade de proposition, ce texte devrait s'appliquer à un horizon 2027-2028.



Sur le plan technologique

Le développement rapide de l'intelligence artificielle transforme la chaîne de valeur de l'analyse extra-financière. Il élargit les capacités de collecte et de traitement des données ESG, tout en soulevant de nouveaux enjeux de gouvernance, de fiabilité et de souveraineté des données.

Dans ce contexte mouvant, **la conviction de Philippe Hottinguer Gestion sort renforcée : l'investissement responsable constitue un facteur de résilience à long terme, et les acteurs qui intègrent activement les enjeux ESG bâtissent les modèles les plus robustes.** C'est pourquoi la société les intègre de manière systématique, cohérente et ambitieuse dans l'ensemble de ses processus de gestion et de gouvernance.

Cet élan s'est traduit en 2025 par plusieurs avancées concrètes.

- L'arrivée d'une nouvelle responsable ESG est d'abord venue renforcer le pilotage de la démarche.
- L'année a par ailleurs été marquée par le lancement de travaux visant à intégrer l'intelligence artificielle dans la collecte des données ESG. Dans ce cadre, Philippe Hottinguer Gestion a fait le choix de co-développer une plateforme d'extraction et de traitement de ces données, alimentée par les documents publiés par les émetteurs eux-mêmes. À savoir que depuis 2025, la société ne recourt pas à un fournisseur global de données ESG, des sources spécialisées en *open data* pouvant être ponctuellement mobilisées dans le cadre de l'analyse approfondie.
- En parallèle, les outils développés en interne depuis 2021 ont fait l'objet d'un réexamen critique afin d'identifier les axes d'amélioration au regard des nouvelles pratiques de marché et réglementaires.

Ces travaux se poursuivent en 2026 et devraient faire l'objet d'une publication d'ici 2027. Avec une mise à jour de l'ensemble du corpus documentaire encadrant la démarche (politique d'exclusion, politique de vote et politique d'investissement responsable, etc) afin de refléter ces évolutions.

Mixité

Conformément aux engagements pris dans notre politique RSE, nous publions cette année nos indicateurs de mixité au 31 décembre 2025. Bien que la taille de notre structure ne nous y oblige pas d'un point de vue réglementaire, nous considérons que la transparence est la première étape de toute démarche de durabilité responsable. À fin 2025, nos indicateurs sont les suivants :



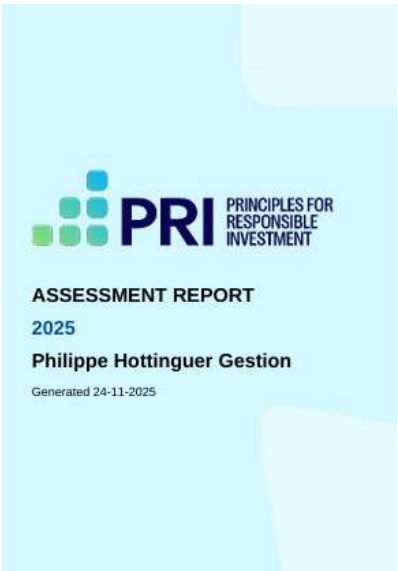
Part de femmes	20%
Part de femmes gérantes	0%

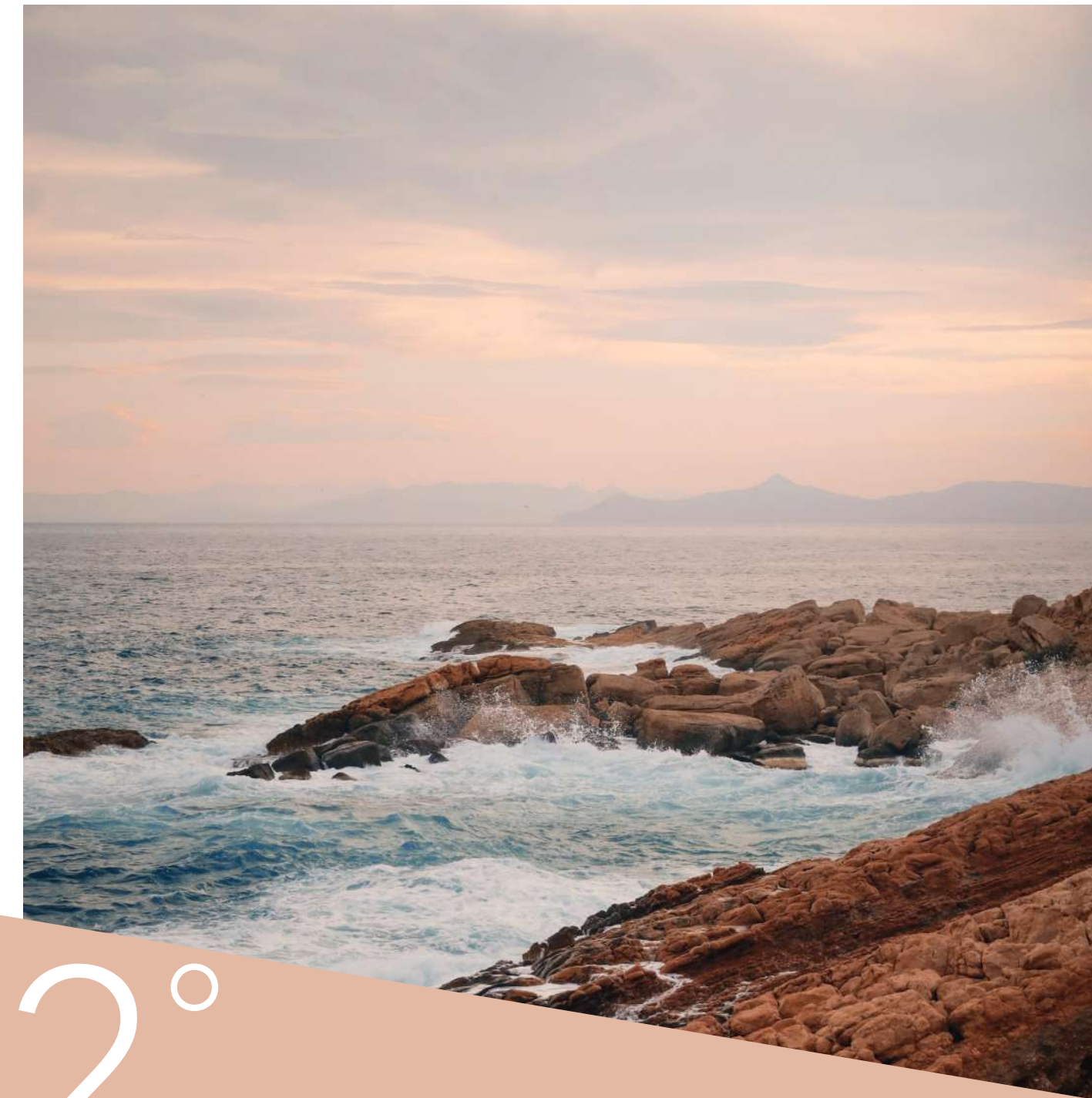
Concernant les postes de direction, nous sommes une petite structure avec une équipe stable. C'est pour cette raison purement pratique que nous ne nous fixons pas d'objectifs chiffrés ou de quotas. L'absence de quotas ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'engagement, dès que nous avons des besoins, nous agissons en faveur de la diversité : l'année 2025 a été marquée par l'arrivée de deux nouvelles collaboratrices au sein de nos différentes équipes.

Pour la suite, notre philosophie reste inchangée : nous maintenons une politique de recrutement basée uniquement sur les compétences, sans aucune discrimination. Nous continuerons de garantir l'égalité des chances et l'accès aux postes à responsabilité à chaque fois qu'une opportunité se présentera.

Publications récentes

Pour approfondir et compléter les éléments présentés ici, le lecteur pourra se reporter aux récentes publications de Philippe Hottinguer Gestion. Des informations à l'échelle de chaque fonds figurent dans les annexes périodiques SFDR 2025 – annexe IV ou annexe V, selon la nature du fonds. S'y ajoutent les rapports PRI (*Transparency Report* et *Assessment Report*), ainsi que le rapport d'engagement 2025. Enfin, le rapport relatif aux principales incidences négatives (PAI) figure dans le présent document, à la suite du rapport Article 29 LEC.





2°

Rapport relatif aux principales incidences négatives –PAI

Les principales incidences négatives sur la durabilité sont définies comme les impacts des décisions entraînant des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. Ces impacts proviennent de l'activité et du comportement de l'entreprise mais aussi des investisseurs, ainsi que des projets liés aux titres investis.

Philippe Hottinguer Gestion prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Cette déclaration des principaux impacts négatifs couvre la période de référence du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour tous les fonds susmentionnés.

Les principales incidences négatives sur le développement durable et les objectifs de développement durable n'ont pas été prises en compte dans la politique de rémunération pour 2025.

Méthodologie de prise en compte

Nous veillons à ce que nos décisions d'investissement et de choix d'allocation des fonds ne produisent pas d'effets négatifs sur ces facteurs. Nous avons sélectionné des indicateurs d'incidence négative sur la base de leur importance, disponibilité, probabilité de survenance et le caractère potentiellement grave ou irréversible de leurs conséquences. Nous nous appuyons sur les standards internationaux, référentiels en la matière, ainsi que les guides des agences telles que l'AFG. De plus, nous veillons à la conformité de notre outil d'analyse par rapport à la réglementation en place.

Ainsi, les critères reflétant les incidences négatives sont catégorisés et intégrés dans les quatre piliers : Environnement, Social, Sociétal et Gouvernance. Ils sont notés selon une matérialité variable. Au sein de chaque pilier, les pondérations des catégories de critères varient en fonction de la pertinence du critère considéré pour chacun des 11 secteurs d'activité couverts par notre modèle. Certains critères sont plus pertinents et significatifs que d'autres pour chacun des secteurs d'activité. Nous cherchons à mesurer la probabilité de survenance d'une incidence négative du secteur sur le facteur de risque (les émissions des GES, traitement des déchets, emploi décent, anti-corruption, etc.). En ce sens, plus le secteur est susceptible de produire d'effets négatifs sur ces facteurs, plus le critère sera important et noté plus sévèrement.

Le premier postulat de notre stratégie extra-financière est l'analyse ESG. Cette dernière incorpore des facteurs ESG pour diminuer les risques tels que le risque financier, de défaillance, de responsabilité et réputationnel. L'analyse ESG prend en compte environ 130 critères ESG retenus sur la base de la double matérialité, comme expliqué dans la première partie de ce rapport.

Les critères retenus dans le cadre de notre analyse ESG permettent d'envisager les éventuelles incidences négatives des activités des entreprises sur les facteurs ESG.

Tous nos OPCVM sous gestion collective prennent en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

La méthodologie répond également à la prévention des incidences négatives des actifs sur les enjeux ESG (article 4 SFDR).

La politique d'engagement est décrite dans la première partie de ce rapport fusionné.

Déclaration PAI

fonds Abacus Discovery

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Données 2025	Données 2024	Unité	Couverture 2025	Couverture 2024	Mesures prises
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT							
Émissions de gaz à effet de serre							
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	1 298	1 188	tCO ₂ eq	57%	58%	Suivi régulier
	Émissions de GES de niveau 2	418	981	tCO ₂ eq	56%	56%	Suivi régulier
	Émissions de GES de niveau 3	5 355	11 568	tCO ₂ eq	41%	36%	Suivi régulier
	Émissions totales de GES niveau 1 et 2	1 716	2 169	tCO ₂ eq	56%	57%	Suivi régulier
	Émissions totales de GES niveau 1, 2 et 3	7 071	13 737	tCO ₂ eq	41%	36%	Suivi régulier
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone Scope 1 et 2	56	73	tCO ₂ eq / M€ investis	56%	57%	Suivi régulier
	Empreinte carbone Scope 1,2,3	234	449	tCO ₂ eq/ M€ investis	41%	36%	Suivi régulier
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements Scope 1,2	179	211	tCO ₂ eq/ M€ de CA	41%	45%	Suivi régulier
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements Scope 1,2,3	512	441	tCO ₂ eq/ M€ de CA	41%	36%	Suivi régulier
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Politique d'exclusion					
Énergie							
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	*	73%	65%	%	48%	42%	Suivi régulier
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique						
	Secteur A	NA	NA	GWh/ M€ investi	NA	NA	Suivi régulier
	Secteur C	0,02	0,01		57%	52%	Suivi régulier
	Secteur D	NA	NA		NA	NA	Suivi régulier
	Secteur E	0,01	0,00		94%	100%	Suivi régulier
	Secteur F	0,02	0,01		60%	42%	Suivi régulier
	Secteur G	NA	NA		NA	NA	Suivi régulier
	Secteur H	0,01	0,02		98%	100%	Suivi régulier
	Secteur L	0,00016	NA		100%	NA	Suivi régulier

*Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires provenant de sources d'énergie non renouvelable par rapport aux sources d'énergie renouvelable, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique

Biodiversité							
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Données indisponibles					
Eau							
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,11	0,10	Km3/ M€ investi	23%	36%	Suivi régulier Les données recueillies font référence à la consommation d'eau
Déchet							
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	4,61	1,52	Tonnes / M€	38%	43%	Suivi régulier
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION							
Questions sociales et de personnel							
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Politique d'exclusion					
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	76%	83%	% d'entreprises non signataires du Pacte mondial des Nations Unies	100%	100%	Suivi régulier
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	9%	10%	%	34%	29%	Pas de données pour 2024
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	24%	24%	%	94%	85%	Suivi régulier
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Politique d'exclusion					
INDICATEURS OPTIONNELS							
Table 2 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	22%	19%	%	95%	91%	Suivi régulier
Table 3 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	34%	22%	%	98%	91%	Suivi régulier

Déclaration PAI

fonds Abacus Green Deal

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Données 2025	Données 2024	Unité	Couverture 2025	Couverture 2024	Mesures prises
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT							
Émissions de gaz à effet de serre							
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	3 288	6 684	tCO ₂ eq	94%	94%	Suivi régulier
	Émissions de GES de niveau 2	459	876	tCO ₂ eq	94%	94%	Suivi régulier
	Émissions de GES de niveau 3	10 155	14 506	tCO ₂ eq	88%	84%	Suivi régulier
	Émissions totales de GES niveau 1 et 2	3 747	7 560	tCO ₂ eq	94%	94%	Suivi régulier
	Émissions totales de GES niveau 1, 2 et 3	13 901	22 066	tCO ₂ eq	88%	84%	Suivi régulier
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone Scope 1 et 2	273	334	tCO ₂ eq / M€ investis	94%	94%	Suivi régulier
	Empreinte carbone Scope 1,2,3	1 511	975	tCO ₂ eq/ M€ investis	88%	84%	Suivi régulier
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements Scope 1,2	356	436	tCO ₂ eq/ M€ de CA	94%	94%	Suivi régulier
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements Scope 1,2,3	1 197	1 273	tCO ₂ eq/ M€ de CA	88%	84%	Suivi régulier
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Politique d'exclusion						
Énergie							
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	*	71%	68%	%	85%	77%	Suivi régulier
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique						
	Secteur A	NA	NA	GWh/ M€ investi	NA	NA	Suivi régulier
	Secteur C	0,18	0,27		100%	90%	Suivi régulier
	Secteur D	NA	0,01		NA	75%	Suivi régulier
	Secteur E	0,05	0,06		96%	100%	Suivi régulier
	Secteur F	0,05	0,01		85%	70%	Suivi régulier
	Secteur G	0,00019	0,00019		100%	100%	Suivi régulier
	Secteur H	NA	NA		NA	NA	Suivi régulier
	Secteur L	0,0003	NA		100%	NA	Suivi régulier

*Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires provenant de sources d'énergie non renouvelable par rapport aux sources d'énergie renouvelable, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique

Biodiversité							
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Données indisponibles					
Eau							
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,31	0,36	Km3/ M€ investi	59%	57%	Suivi régulier Les données recueillies font référence à la consommation d'eau
Déchet							
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	18,41	22,07	Tonnes / M€	68%	58%	Suivi régulier
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION							
Questions sociales et de personnel							
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Politique d'exclusion					
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	50%	40%	% d'entreprises non signataires du Pacte mondial des Nations Unies	100%	100%	Suivi régulier
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	12%	6%	%	29%	44%	Pas de données pour 2024
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	34%	40%	%	63%	86%	Suivi régulier
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Politique d'exclusion					
INDICATEURS OPTIONNELS							
Table 2 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	12%	4%	%	94%	96%	Suivi régulier
Table 3 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	9%	4%	%	66%	89%	Suivi régulier

Déclaration PAI

fonds Abacus Credit Impact

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Indicateur d’incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Données 2025	Données 2024	Unité	Couverture 2025	Couverture 2024	Mesures prises
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT							
Émissions de gaz à effet de serre							
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	1 382	687	tCO ₂ eq	69%	69%	Suivi régulier
	Émissions de GES de niveau 2	123	101	tCO ₂ eq	69%	69%	Suivi régulier
	Émissions de GES de niveau 3	5 875	8 206	tCO ₂ eq	69%	69%	Suivi régulier
	Émissions totales de GES niveau 1 et 2	1 505	789	tCO ₂ eq	69%	69%	Suivi régulier
	Émissions totales de GES niveau 1, 2 et 3	7 380	8 994	tCO ₂ eq	69%	69%	Suivi régulier
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone Scope 1 et 2	126	66	tCO ₂ eq / M€ investis	69%	69%	Suivi régulier
	Empreinte carbone Scope 1,2,3	619	798	tCO ₂ eq/ M€ investis	69%	69%	Suivi régulier
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements Scope 1,2	213	105	tCO ₂ eq/ M€ de CA	98%	93%	Suivi régulier
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements Scope 1,2,3	1 066	950	tCO ₂ eq/ M€ de CA	96%	93%	Suivi régulier
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d’investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles			Politique d’exclusion			
Énergie							
5. Part de consommation et de production d’énergie non renouvelable	*	54%	62%	%	88%	83%	Suivi régulier
6. Intensité de consommation d’énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique						
	Secteur A	NA	NA	GWh/ M€ investi	NA	NA	Suivi régulier
	Secteur C	0,25	0,19		98%	90%	Suivi régulier
	Secteur D	0,17	0,33		98%	86%	Suivi régulier
	Secteur E	0,03	0,02		100%	100%	Suivi régulier
	Secteur F	0,005	0,01		100%	100%	Suivi régulier
	Secteur G	0,0007	0,00		100%	87%	Suivi régulier
	Secteur H	0,13	0,02		100%	77%	Suivi régulier
	Secteur L	0,00	0,0001		100%	100%	Suivi régulier

*Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires provenant de sources d'énergie non renouvelable par rapport aux sources d'énergie renouvelable, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique

Biodiversité							
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Données indisponibles					
Eau							
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,27	0,53	Km3/ M€ investi	41%	41%	Suivi régulier Les données recueillies font référence à la consommation d'eau
Déchet							
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	7,29	5,86	Tonnes / M€	46%	43%	Suivi régulier
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION							
Questions sociales et de personnel							
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Politique d'exclusion					
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	15%	13%	% d'entreprises non signataires du Pacte mondial des Nations Unies	98%	99%	Suivi régulier
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13%	10%	%	47%	46%	Pas de données pour 2024
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	38%	40%	%	98%	99%	Suivi régulier
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Politique d'exclusion					
INDICATEURS OPTIONNELS							
Table 2 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	5%	2,5%	%	100%	88%	Suivi régulier
Table 3 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	5%	4%	%	100%	89%	Suivi régulier

Standards internationaux

L'équipe de gestion est responsable de la veille scientifique, technique et réglementaire en matière de gestion extra-financière. Elle s'appuie sur des standards internationaux :

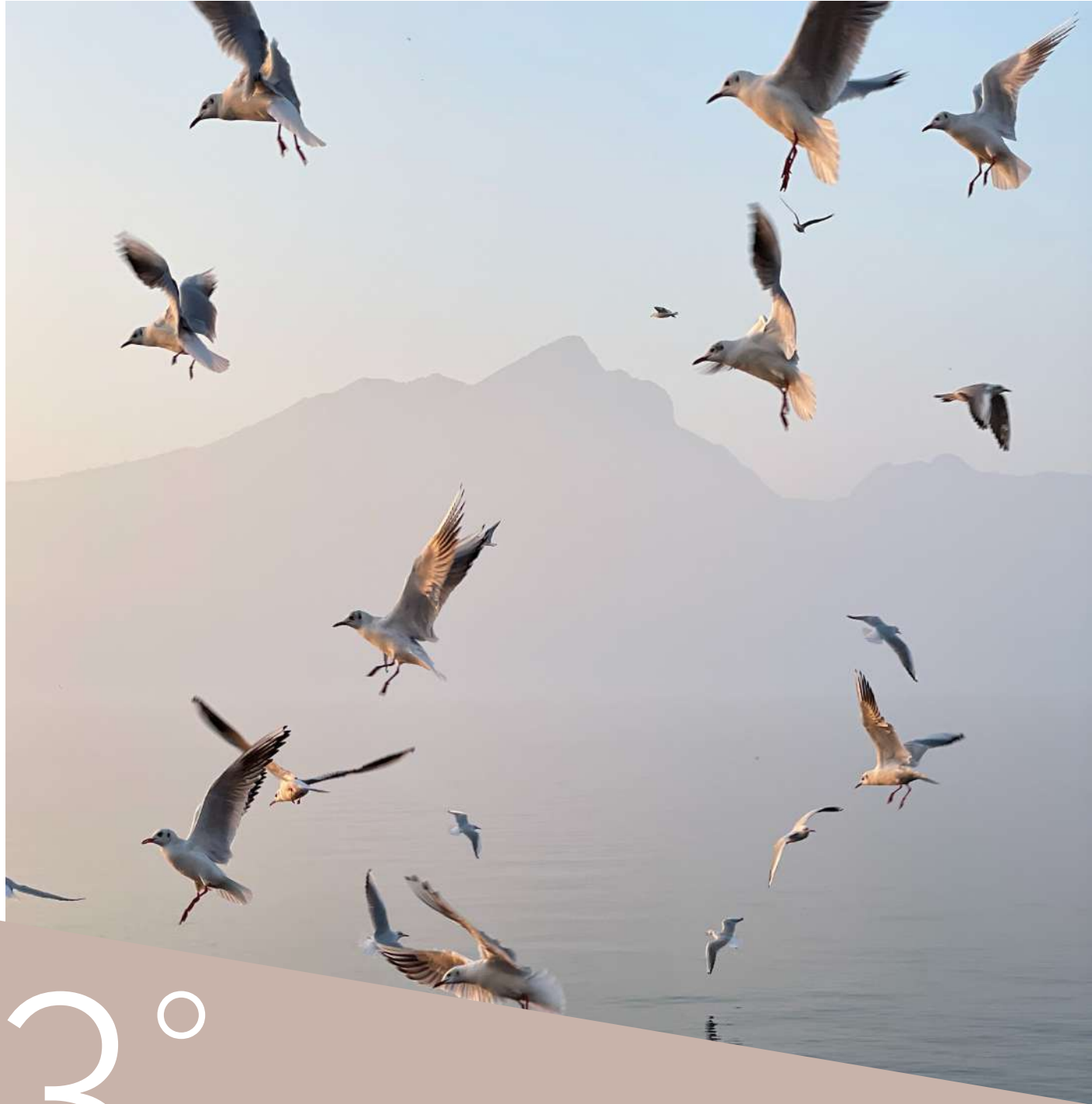
- Les objectifs de développement durable (**ODD**) de l'ONU pour leur granularité et leur approche approfondie et globale.
- Les Principes pour un Investissement Responsable des Nations Unies ("**UNPRI**"), pour la qualité de leur documentation sur l'investissement responsable ;
- Les Global Reporting Initiative (**GRI**), **Urgewald Global Coal Exit List** et Carbon Disclosure Project (**CDP**), pour leurs publications pertinentes et leur travail sur l'amélioration de la transparence dans le domaine extra-financier ;
- Les sources documentaires publiées par les organismes de l'Union européenne tels que l'Autorité européenne des marchés financiers (**ESMA**) et l'Agence européenne de l'environnement (**EEA**) ;
- Les publications des autorités publiques nationales telles que, pour la France, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (**ADEME**) et l'Agence Française de Gestion financière (**AFG**) ;
- Les 10 Principes du Pacte mondial et les Principes directeurs de l'**OCDE** visant à garantir la limitation de violations flagrantes des droits de l'homme,
- Les **conventions internationales** d'Oslo et d'Ottawa, normes phares issues du droit humanitaire, prohibant l'utilisation, la production et le stockage des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions,
- Les **conventions** sur l'interdiction des armes biologiques (1975) et des armes chimiques (1997)
- La liste **YALE CELI** (Chief Executive Leadership Institute) qui suit l'engagement des entreprises mondiales en Russie à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine en 2022.

Mesures prises et comparaison historique

Le cadre réglementaire, en particulier la CSRD, renforce la transparence et l'accès aux données extra-financières, ce qui facilite une meilleure évaluation des impacts. D'autant que nous sommes majoritairement exposés aux entreprises européennes. Nous avons donc constaté une amélioration notable de la qualité et de l'exhaustivité des informations disponibles dans les rapports 2025, ce qui nous permet d'affiner nos analyses. Le dialogue actionnarial reste un levier essentiel : nous échangeons avec les entreprises afin qu'elles intègrent les enjeux liés aux PAI dans leur stratégie. Par ailleurs, notre modèle d'analyse est en constante évolution pour s'adapter aux meilleures pratiques du marché et intégrer de façon toujours plus rigoureuse les incidences négatives dans nos décisions d'investissement.

Les comparaisons historiques des résultats et des taux de couverture sont disponibles directement au sein des tableaux PAI de ce rapport pour les années 2025 et 2024.





3°

TAXONOMIE

Taxonomie européenne

Tel que défini par l'AMF, le règlement européen « Taxonomie » met en place une classification des activités économiques en utilisant des critères scientifiques, afin d'aider les investisseurs à reconnaître les activités durables, c'est-à-dire « vertes ». Pour qu'une activité économique soit considérée comme durable, elle doit contribuer de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et réduction de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

L'éligibilité : les activités qui se trouvent dans la taxonomie sont dites « éligibles »

L'alignement : une activité « éligible » n'est pas forcément « durable ». Pour être effectivement durable, une activité doit être « alignée » sur la Taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter ces trois conditions cumulatives :

- Contribuer significativement, c'est-à-dire avoir un impact positif significatif, à l'un des 6 objectifs environnementaux listés plus haut
- Ne pas avoir d'impact négatif significatif sur les 5 autres objectifs environnementaux
- Respecter des garanties minimales sociales (droits humains, etc.)

Les entreprises mesurent la part de leur chiffre d'affaires (CA), leurs investissements (CAPEX) et leurs dépenses d'exploitation (OPEX) qui sont éligibles et alignés à la Taxonomie, sur le total de leur CA, CAPEX et OPEX. Ce qui permet d'obtenir un pourcentage d'éligibilité et d'alignement.

Nos portefeuilles

Le tableau ci-dessous présente la moyenne pondérée des taux d'éligibilité et d'alignement du chiffre d'affaires (CA), des investissements (CAPEX) et des dépenses d'exploitation (OPEX) des entreprises en portefeuille en moyenne sur l'année 2025.

	CA éligibles	CA alignés	CAPEX éligibles	CAPEX alignés	OPEX éligibles	OPEX alignés	Taux de couverture en % du montant investi
Abacus Discovery	55%	20%	55%	21%	42%	14%	30%
Abacus Green Deal	53%	24%	58%	19%	40%	18%	73%
Abacus Credit Impact	49%	22%	60%	37%	47%	27%	75%

La société s'appuie sur les données publiées directement par les entreprises. Concernant Abacus Discovery, la part d'entreprises qui calculent et diffusent ces informations demeure limitée, en raison d'une forte exposition aux petites et moyennes entreprises. Cela se traduit par un taux de couverture réduit.

4°

Table de correspondances



ARTICLE 29 LEC

Démarche générale de l'entité III-1° de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier

a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	p.5 à 15
b) Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les clients	p.17
c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088	p. 16
d) Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion	N.A.
e) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG	p. 9

PAI SFDR

Déclaration de prise en compte des PAI	p.21
Description des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité	p. 22 à 27
Description des politiques visant à identifier et à prioriser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.	p.21
Politiques d'engagement	p.14 à 15
Références aux standards internationaux	p.28
Comparaison historique	p.29